

Règlement de voirie annexe 2 :

Demande d'Autorisation de voirie pour occupation permanente du Domaine Public en sur-sol et au sol

1 - Identification du demandeur

Nom du Maître d'Ouvrage :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax :

2 – Type d'ouvrage à planter

En sur-sol :

balcon - corniche Nombre :

enseigne marquise - baldaquin

banne - tente Surface totale :

autre (à préciser) :

Au sol :

station-service porte-menus Nombre :

terrasse fermée garage volant à bicyclettes

terrasse non fermée écran-paravent séparateur Surface Totale :

étalage mobilier urbain panneau-réclame

autre (à préciser) :

3 – Caractéristique de l'ouvrage

Caractéristique de l'ouvrage :

.....

Emplacement précis de l'ouvrage (adresse) :

.....

Date de début de l'occupation de la voie : le : ou du au

Le pétitionnaire s'engage à payer la redevance d'occupation du domaine Public communal déterminée par les droits de voirie en vigueur. Les ouvrages d'intérêt public ne sont pas soumis à ces droits.

Le pétitionnaire s'engage également à permettre à tout moment l'accès des services concernés aux ouvrages publics situés dans la zone intéressée par l'autorisation.

Fait à : Le :

Signature du propriétaire de l'ouvrage :

Cette demande doit être impérativement déposée aux Services Techniques de Saint-Jean-de-Monts, au moins 30 jours avant la date prévue d'occupation.